

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 39 (1903)
Heft: 29-30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

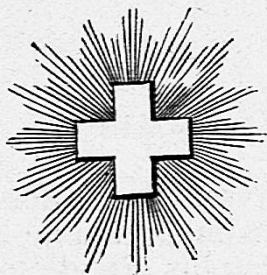
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIX^{me} ANNÉE

N° 29-30.



LAUSANNE

25 juillet 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le vingtième congrès des instituteurs de la Suisse allemande.* — *Lettre de Paris.* — *Influence des fêtes de 1903 sur la littérature et les arts vaudois.* — *Lettre d'Iéna.* — *Le dessin industriel dans les collèges communaux et les écoles secondaires.* — *Chronique scolaire : Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Bâle, Berne.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Histoire : Guerres de Bourgogne (suite).* — *Dictées.* — *Arithmétique : Le livret de 6. Problèmes pour le degré intermédiaire.*

LE XX^{me} CONGRÈS DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ALLEMANDE à Zurich, les 10 et 11 juillet 1903.

Le XX^{me} congrès des membres du *Schweizerischer Lehrerverein* a commencé le 9 courant, au soir, par la réception des participants. Ceux-ci pouvaient assister à une représentation donnée au théâtre de la ville. Le lendemain, à dix heures, a eu lieu, sous la présidence de M. Fritschi, conseiller national, l'assemblée générale de tous les participants, au nombre de deux mille, dans l'église de Saint-Pierre. Elle a commencé par le chant du *Cantique suisse*, exécuté par l'assemblée tout entière debout, sous la direction de M. le professeur de musique J. Lange. Un de nos amis, aujourd'hui professeur à Zurich, nous a dit avoir éprouvé une des plus belles émotions de sa vie en entendant ce chœur puissant, donné par deux mille instituteurs, inaugurant avec enthousiasme une de ces journées où ils viennent attester la fraternité qui les unit et la vitalité de l'œuvre à laquelle ils consacrent leurs forces. M. le conseiller d'Etat Locher, directeur de l'Instruction publique du canton de Zurich, a prononcé ensuite le discours d'ouverture. Celui-ci a porté surtout sur le *subventionnement de l'école primaire par la Confédération et ce que nous devons en attendre.*

» Tous les amis de l'école populaire doivent se réjouir du résultat auquel nous sommes arrivés, a dit entre autres l'éminent magistrat. En ce jour nous voulons penser avec reconnaissance à celui qui se consacra tout entier à cette question, au regretté conseiller fédéral Schenk. Comme d'autres combattants, il n'a pas pu voir le

couronnement de son œuvre. C'est à nous maintenant qu'est dévolue la tâche de rendre la subvention de la Confédération profitable à l'école populaire dans la plus grande mesure possible.

» Il en est qui voudraient arriver à une école suisse partout la même. Mais qu'est-ce qui est préférable : l'école marchant dans tous les cantons selon une réglementation uniforme ou celle qui veut s'adapter aux conditions et aux besoins locaux et malgré cela faire de nos enfants des hommes qualifiés ? Il appartient à l'ensemble des instituteurs de veiller à ce que les principes fondamentaux du nouvel article constitutionnel soient respectés. L'école populaire n'a pas à se préoccuper des partis politiques, ni des divergences confessionnelles, mais de l'enfance. L'école doit travailler en dehors de toute pression de nature confessionnelle et rester indépendante de tout ce qui lui est étranger. Cette indépendance lui permettra de marcher vers le but élevé qu'elle a à poursuivre. Car elle n'a pas à former des hommes déjà préparés pour telle ou telle carrière, mais à fournir les principes communs qui conduisent à toutes les vocations. Et le fait seul que la Confédération s'intéresse à l'école populaire contribuera à élever le niveau de celle-ci. La création de nouvelles classes, un meilleur aménagement des locaux et du mobilier, la gratuité du matériel, les secours accordés aux enfants pauvres et délaissés intellectuellement ou moralement, l'amélioration de l'enseignement donné dans les écoles normales et l'augmentation du traitement des instituteurs, de tout cela l'école et par suite la population tout entière pourra recueillir les plus grands bienfaits. Un corps enseignant primaire suisse, pourvu de tout ce qui lui est indispensable pour l'accomplissement de sa vocation, libre et indépendant, en sortira. De la semence qui vient d'être mise en terre poussera une riche récolte. Mais si tous les instituteurs s'en réjouissent, qu'ils n'oublient pas que l'école et ceux qui la dirigent émanent du peuple et y tiennent par leurs plus profondes racines. C'est à cette condition seulement que la moisson pourra arriver à maturité. »

Ce discours, dont nous ne donnons ici qu'un très court résumé, a provoqué les applaudissements chaleureux de toute l'assistance. Nous sommes certain cependant qu'aucun journal de la ville de Zurich n'a eu à insérer une note d'un correspondant froissé de cette approbation donnée dans l'église de Saint-Pierre par les instituteurs suisses allemands.

Le temple dans lequel nous étions, que le Guide de Zurich remis aux congressistes dit « être un édifice de la plus grande simplicité » était cependant on ne peut mieux choisi pour y discuter la principale question à l'ordre du jour : *l'Art et l'Ecole*. La décoration intérieure si harmonieuse, son architecture aux formes élégantes quoique sobres, les guirlandes et massifs de feuillage qui tapissent l'entrée du chœur, tout cela invite à écouter avec attention les trois rapporteurs, MM. Herzog, directeur de l'Ecole normale de Wettingen, Moser, instituteur à Zurich et Bachmann, artiste-pein-

tre dans la même ville. La place nous manque malheureusement pour reproduire ici, tout au moins en partie, leurs paroles éloquentes.

Pour aujourd'hui nous devons nous borner à transcrire les principales conclusions auxquelles ils se sont arrêtés :

1. Un développement harmonique des facultés ne peut être atteint que lorsque l'éducation esthétique marche de front avec l'éducation intellectuelle et morale. A cet effet, il est nécessaire de mettre sous les yeux de la jeunesse des images ou reproductions des œuvres d'art. Pour la compréhension du beau, l'enfant ne possède cependant pas, au même degré, les capacités et tendances qu'il apporte à la compréhension de ce qui est vrai et bien au point de vue moral.

2. L'éducation esthétique ne doit pas faire l'objet d'un enseignement spécial et provoquer dans l'école un surcroît de travail. De même que l'éducation morale, elle doit trouver des occasions de développement dans toutes les branches du programme.

3. La Société suisse des instituteurs reconnaît qu'il y a nécessité de faire quelque chose en faveur de l'intérêt artistique à développer chez notre jeunesse. Pour arriver à la réalisation de cette idée, il est constitué une commission de sept membres, dont cinq doivent appartenir à l'enseignement. Cette commission pourra, s'il y a lieu, être portée à neuf membres par décision de l'autorité fédérale.

Elle devra, en particulier, s'occuper de :

a) Faire publier, avec l'appui des autorités, un album de plans et vues de bâtiments d'écoles, qui, tout en tenant compte des exigences financières et pédagogiques, remplissent les meilleures conditions esthétiques au point de vue de l'ensemble et de l'aspect extérieur.

b) Examiner avec attention et recommander les gravures pouvant servir pour la décoration de nos salles d'école et propres à éveiller le sens artistique chez l'enfant.

c) Faire un choix des œuvres de maîtres, anciens ou modernes, pouvant être reproduites en noir ou en couleurs dans les livres d'école, et les signaler à l'attention des autorités cantonales d'instruction publique.

d) Etudier la question de savoir si, pour les écoles secondaires ou régionales en particulier, il ne serait pas préférable de donner la matière tirée du domaine poétique, chaque année, en six ou huit petites brochures, dans chacune desquelles on ferait figurer une ou deux reproductions d'œuvre d'art, au lieu de la présenter en un seul tout dans le manuel de lecture.

e) Donner chaque année, au commencement de janvier, dans la *Gazette des Instituteurs*, un bref compte rendu de son activité.

Les thèses des rapporteurs, sur la proposition du président, votées par l'assemblée, ont été renvoyées au Comité central à charge pour celui-ci de les faire examiner par une commission spéciale.

Par l'exécution du chant : *Wie könnt'ich dein vergessen*, exécuté par l'assemblée entière, aussi compacte qu'au début, se termina cette première séance du XX^{me} congrès des instituteurs suisses allemands.

Environ treize cents ont pris part au banquet qui a suivi. Celui-ci était servi dans la superbe cantine où retentiront huit jours plus tard les joyeux vivats de quelques milliers de gymnastes accourus pour la fête fédérale dont les préparatifs sont déjà fort avancés.

Au nom de la ville de Zurich, M. le directeur de l'Instruction publique salue les participants. Revenant sur son discours du matin, il souhaite que l'argent de la Confédération ne soit pas dépensé et employé à des buts fort divers, comme cela arrive pour celui qui provient du monopole de l'alcool, mais affecté à une question de première importance. En ce qui concerne le canton de Zurich, dit-il, cette subvention sera entièrement consacrée à l'augmentation des traitements. Je souhaite que la Société des instituteurs grandisse et prospère; aujourd'hui elle est loin de remplir cette vaste cantine dans laquelle elle ne peut du reste se considérer que comme locataire, mais le temps viendra certainement où pour elle aussi il faudra construire d'une façon aussi vaste que grandiose.

Sur le vaste podium, environ quatre-vingts jeunes filles, élèves de l'école supérieure, exécutent, sous la direction de M. le professeur Brunner, des rondes et quadrilles du plus gracieux effet.

A partir de trois heures, ce n'est pas sans peine que l'on circule dans les locaux du bâtiment du Hirschengraben, où les organisateurs du congrès ont arrangé une exposition fort intéressante pour *l'enseignement du dessin, la décoration des parois des salles d'école ou l'illustration des manuels scolaires.*

(A suivre).

L. HENCHOZ.

LETTRE DE PARIS

J'ai à vous signaler encore, chers lecteurs, pour faire suite à ma dernière lettre, une tentative qui m'a semblé aussi intéressante que hardie et qui, ayant réussi de manière à dissiper toutes les craintes, est sans doute appelée à être le commencement de « quelque chose », le germe d'une institution pédagogique de la plus évidente et de la plus large utilité. Il s'agit d'un *cours de puériculture* — le premier! — qui a été professé cet hiver par le docteur Pinard, l'un des apôtres et vulgarisateurs de cette science nouvelle, dans une école primaire parisienne de jeunes filles, à l'appel de la directrice même de cette école, Mme Jeanne Girard, et sous le patronage du distingué M. Jarach, l'inspecteur du dix-septième arrondissement.

La *puériculture*, c'est proprement l'hygiène infantile fondée sur la connaissance élémentaire, mais précise de l'anatomie et de la physiologie de l'enfant: et la définir ainsi, c'est proclamer que la presque totalité des jeunes mères l'ignorent absolument. Or quels incalculables services ne rendrait-on pas aux futures familles et à la patrie tout ensemble si l'on parvenait à en établir, dans toutes nos classes de jeunes filles, à en organiser sur des bases scientifiques le précieux et délicat enseignement? Ne serait-ce pas l'un des meilleurs moyens d'enrayer cette effrayante dépopulation de la France que nous dénoncent les statistiques? Car il est incontestable que beaucoup de petits enfants meurent et s'étiolent pour être mal soignés par des mères en qui la tendresse qu'elles leur prodiguent ne saurait suppléer à l'intelligence de leurs véritables besoins.

Il n'y a donc aucune emphase à qualifier de patriotique et d'humanitaire l'initiative, téméraire au premier aspect, qu'a su prendre Mme Girard.

Le *Manuel général de l'Instruction primaire* nous apporte quelques renseignements sur l'esprit qui a présidé à l'organisation de ce cours et la manière dont il a été fait.

« Le cours de puériculture, y est-il dit, ¹ s'ouvrit en novembre 1902, non sans provoquer quelque étonnement et des inquiétudes diverses. Il y avait, en effet, quelque chose de *hardi*, — d'*intempestif* et, même, de *dangereux*, dirent certains esprits timorés, — d'original, en tout cas, et d'un haut intérêt, à notre sens, dans cette idée d'appeler l'attention de l'enfant sur l'enfant, dans ce désir de lui faire comprendre la fragilité et le prix de ce cher petit être sans défense, de lui montrer les risques qu'on lui fait courir à toute heure, faute de savoir le protéger et l'élever. — Intéresser dès aujourd'hui la jeune fille à sa noble tâche de demain, lui dire sans tarder, dès l'école, les maladresses, les négligences, les préjugés dont l'enfant du premier âge peut être victime, lui persuader en même temps que si le mal est immense, il n'est pourtant pas irréparable et que le remède est à portée, facile en somme et toujours applicable : voilà le vœu de la directrice de l'école du boulevard Pereire. — Quoi de plus naturel et de plus touchant que ce désir de remplacer, pour un moment, la poupée par l'enfant, de diriger vers lui toute l'éducation de la jeune fille, de s'occuper de ses moindres besoins, de la vouloir au plus tôt attentive, vigilante, alerte, adroite, par un appel direct à son instinct maternel, inconscient encore mais réel ! »

Et plus loin :

« Cet enseignement, le Dr Pinard le donnera, tous les jeudis, pendant sept semaines consécutives, avec le talent, avec l'âme, avec la délicatesse, qui lui sont propres. Il a su instruire, émouvoir et plaire dans un langage aussi paternel qu'éloquant.

En ces causeries substantielles, admirables leçons de choses, à la structure savante dans leur belle simplicité, l'éminent maître a fait la preuve que tout est sérieux, que tout est grave de ce qui touche l'enfant du premier âge, et que sa frêle existence dépend tout entière des soins que la mère saura lui donner. Et il n'a pas dit un mot qui ne fût utile à entendre, il n'en a pas prononcé un seul qui pût heurter les oreilles les plus délicates. Il a parlé chaque fois en éducateur. Et c'était merveille de voir le Maître assouplir sa science pour la faire pénétrer dans les intelligences débiles encore de nos jeunes élèves. Et c'était merveille aussi de suivre le jeune auditoire suspendu à la parole du conférencier, ne le quittant pas des yeux, s'intéressant à ses démonstrations, l'écoutant toujours dans le plus respectueux silence et avec une naïve admiration.

Ceux qui ont pu assister à ces leçons ne doutent plus de leur opportunité, ni de leur efficacité. »

Parmi ces aspirants se sont trouvés, un certain jour, les grands chefs de l'enseignement primaire : M. Gasquet, directeur au Ministère, M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Bédorez, directeur pour le Département de la Seine ; grâce à quoi l'entreprise de Mme Girard et du Dr. Pinard a produit un résultat administratif. En effet, ces hauts fonctionnaires ont promis « non seulement de seconder cet effort et d'autoriser d'autres frais, mais de faire une place définitive à la *puériculture* dans l'enseignement officiel donné aux jeunes filles de nos écoles publiques. Et pour

¹ Dans le numéro du 30 mai.

aboutir mieux et plus vite, c'est à l'école normale elle-même qu'ils ont décidé d'ouvrir un cours de puériculture. Les élèves-maitresses, qui demain seront des institutrices, rediront à leur tour les leçons entendues et contribueront pour leur part au sauvetage de la première enfance. »

Voilà un succès immédiat qui a dû combler de joie les généreux initiateurs dont je vous ai donné les noms. Leur œuvre trouvera d'autres appuis et d'autres encouragements encore, si j'en juge par une proposition qui a été soumise au Conseil municipal de Paris dans sa séance du 10 mai dernier. Après avoir constaté que tous les ans, à Paris, 2500 enfants meurent « faute d'avoir les soins indispensables et surtout la nourriture qui leur convient », l'un des conseillers, bien connu pour sa participation à toutes les œuvres de philanthropie, M. Ambroise Rendu, a déclaré « qu'il n'y a rien de plus efficace pour mener à bien l'élevage des nouveaux-nés, que d'éduquer les mères ignorantes, en les initiant directement à la technique de l'allaitement ou de la nourriture artificielle. » — « La *puériculture*, a-t-il dit encore, est une vraie science qui devrait être plus honorée, plus enseignée que toutes les autres, car elle est d'un intérêt national. » Et il en a conclu qu'il était urgent d'instituer des conférences pour les mères et les nourrices dans les mairies des arrondissements populeux. — Ce serait, on le voit, une œuvre parallèle à celle qui a été inaugurée dans l'école du boulevard Pereire, mais il est certain que l'administration municipale serait bientôt conduite à les favoriser toutes deux en même temps.

H. MOSSIER.

INFLUENCE DES FÊTES DE 1903 SUR LA LITTÉRATURE ET LES ARTS VAUDOIS

Tous les journaux qui ont donné des comptes rendus des festivités vaudoises d'avril ont été unanimes à reconnaître le rôle considérable joué en ces belles journées par les manifestations artistiques. Une place importante a été faite à l'art pris dans ses formes diverses : poésie, musique, théâtre, littérature. Un distingué confrère français, en séjour ici, nous faisait part dernièrement encore de l'étonnement qu'a suscité chez lui nos fêtes récentes : « A Paris, disait-il malicieusement, nous sommes si portés à considérer la Suisse comme une vaste bergerie et son peuple comme un peuple de pâtres !! » Après cela, nous pouvons nous complaire dans les bucoliques et exhiber nos aèdes !

Ces paroles m'ont rappelé la réplique que M. J. Carrara donna l'an dernier dans la *Semaine littéraire* à la *Tribune libre* qui cherchait à prouver, au moyen d'une « enquête » que les littérateurs français ignoraient notre littérature romande :

« Comment ! ils ne nous connaissent pas ! Eh bien ! tant pis pour eux !... C'est dans leur instruction littéraire une lacune qu'ils feront bien de combler ! »

Drapons-nous en notre haïk et rentrons en nous-même : on est

si bien chez soi quand tout ce qui nous entoure nous est familier, quand ceux qui nous voistent et nous aiment n'ont plus de secrets pour nous et quand on est sûr de se bien connaître soi-même. Et Jean-Louis se trouve bien chez lui ces jours : il sait où sont les landiers et la huche, il connaît l'histoire de sa maison et celle de ses ancêtres, il se connaît lui-même... Il sait même — on vient de le lui apprendre — que de sa famille sont sortis les Vinet et les Ch. Secretan, les Olivier et les Rambert, et il s'est désaltéré avec la liqueur bienfaisante dont ces pères ont empli ses caveaux.

Les penseurs, les poètes et les artistes vaudois se sont ingéniés à nous faire mieux connaître notre petite patrie, à mettre à nu l'âme vaudoise pour en faire ressortir et les qualités et les défauts ; ils l'ont fait avec une précision et une loyauté de franchise dont nous leur savons gré ; puis ils ont fait une œuvre saine parce qu'elle est essentiellement belle. La période 1902-1903 comptera dans l'histoire de l'art vaudois comme l'une des plus riches : théâtre, poésie, musique ont également apporté leurs offrandes au pied de l'autel de la liberté. En aurait-il pu être autrement ? Quand on possède ce beau pays qui, des sombres forêts jurassiennes et des premiers glaciers, s'abaisse en luxuriantes campagnes, en moissons ondulées, en riches vignobles jusque sur les rives de ce Léman incomparable dont l'éternel azur rappelle les eaux du Midi, pourrait-on ne pas professer un peu ce culte de la Beauté et ne pas ressentir le désir de se grouper, en ces heures solennelles, autour de ceux qui forment le noyau intellectuel et artistique de la grande famille vaudoise ?

*

C'est M. Maillefer qui, le premier*, a préparé le peuple vaudois aux fêtes de 1903 par son bel ouvrage sur *l'Histoire du canton de Vaud dès les origines*. L'histoire du peuple vaudois est loin d'être héroïque ; ce n'est pas de glorieux faits d'armes et de hautes destinées politiques que le distingué professeur avait à entretenir ses lecteurs ; l'histoire de ce pays asservi, retombant invariablement d'un joug sous un autre jusqu'à l'heure où la révolution française eut fait passer sur notre pays son souffle régénérateur, laisserait certainement une impression de profonde tristesse si le rôle de l'historien se bornait seulement à noter les faits. Mais M. Maillefer ne s'est pas contenté de cela : dans l'histoire de ces longs siècles de la vie d'un peuple, il en a étudié les mœurs, leur accordant une place considérable ; il nous a permis de nous faire une idée exacte de la vie de nos ancêtres, de nous assimiler à leur existence à travers les âges, de partager, assis par la pensée à leur foyer, leurs inquiétudes et leurs espérances, leurs peines et leurs joies ; il a fait un peu, dans cette *Histoire du pays de Vaud*, ce que G. Freytag fit jadis en Allemagne en écrivant son *Histoire du passé de la vie germanique*. Il a su vivre avec les générations dont il nous parle, il a su donner aux scènes qu'il décrit le cachet de la réalité, il a octroyé une « âme » propre au peuple de chaque époque dont il

évoque le souvenir : et c'est bien là ce que notre conception de l'histoire réclamait ; c'est là aussi ce qui fait que l'œuvre de M. Maillefer a non seulement une valeur historique capitale, mais aussi une grande valeur artistique.

M. Maillefer nous a fait connaître notre passé, nous a fait observer les différentes étapes parcourues par l'esprit vaudois en formation ; il appartenait à un autre d'analyser l'âme vaudoise contemporaine. M. Samuel Cornut nous offrit comme étrennes son *Testament de ma jeunesse* et créa Luc Meuron, cette incarnation de l'âme vaudoise, de ce tempérament persévérant dans ses rêves, mystique dans ses croyances, troublé par des questions de dogmes, mais cependant ferme dans la foi, naturellement porté vers la bonhomie ; à son heure j'ai parlé ici même de cette œuvre et n'y reviendrai pas. Mais, en ce temps où le journalisme a plus d'autorité que le roman, il est une œuvre récente de M. Cornut que je ne puis passer sous silence : ce sont les belles études qu'il a consacrées, dans la *Tribune de Lausanne*, à l'âme vaudoise : « Que sommes-nous ? » Combien nous avons goûté cette fine analyse de l'esprit vaudois, de cet esprit qui tient à la fois du « Celte qui rêve et du Gaulois qui se moque », qui cache une « âme élevée sous des dehors railleurs » ! Et pourtant, M. Cornut, d'aucuns ont prétendu que vous gourmiez ce pauvre Jean-Louis avec la même paternelle sollicitude que jadis leurs très gracieuses Excellences ! Mais ce sont de mauvaises langues qui l'ont osé prétendre. Au reste, vous ne vous en étonnerez pas, vous qui avez écrit : « Si le Vaudois a l'air endormi, c'est comme le chat : il a toujours l'œil entr'ouvert et la griffe sournoise. »

Mais c'est sur la scène que le peuple vaudois a été peint avec la plus pure réalité, c'est là qu'il a trouvé, en Henri Warnery, un évocateur qui l'aimait et le comprenait, c'est là que le grand poète — dont nous déplorons encore la perte — l'a placé avec une parfaite sincérité artistique et historique. Ce fut en août 1898 que le noble penseur du *Chemin d'espérance* fit le projet d'écrire ce *Peuple vaudois* qui vient d'obtenir à Lausanne un si éclatant succès, malgré l'insuffisance de la scène et son caractère regrettable d'entreprise privée. Le poète a consacré à cette œuvre ses dernières forces, quatre années de labeur : c'est pourquoi elle nous restera religieusement chère ; c'est pourquoi après l'avoir vue et entendue, nous conservons pieusement la plaquette où sont écrits les derniers vers du maître. Pour nous, Vaudois, cette pièce est comme le testament de Warnery : et quels trésors nous livre ainsi le poète en cette gerbe de strophes que forment la fin du troisième et le quatrième tableau !

Accompagnée, encadrée par la musique de Doret qui l'élève comme sur des ailes transparentes, par cette harmonie qui l'enveloppe d'un voile de mélancolie, qui la suit, enlaçant ses motifs comme le sont les couples d'une coraule, qui ne la quitte pas jusqu'aux chœurs vibrants du quatrième tableau, la pièce de Warnery

demeure jusqu'à présent la plus haute aspiration de l'art vaudois inspiré par nos fêtes de 1903.

Le peuple vaudois a trouvé encore une autre main de maître pour le porter à la scène : à deux reprises cette année, M. R. Morax a étudié aussi l'âme vaudoise considérée à des époques bien différentes. Avec *Claude de Siviriez*, c'est le drame de ces luttes religieuses, exécrables entre toutes, qui furent si nombreuses à l'époque de la Réformation dans nos contrées en général, à Orbe en particulier ; c'est aussi le drame psychologique qui change peu à peu la conception religieuse de Claude ; avec *la Dîme* c'est cet épisode de l'enlèvement du pasteur Martin et cette admirable étude de l'état d'âme de toute une population vaudoise dans les dernières années du régime bernois. Dans le dernier numéro de l'*Educateur*, j'ai parlé déjà de cette belle étude de mœurs que notre nouveau poète dramatique national vient de placer sur la scène avec le distingué concours de MM. J. Morax et A. Dénéréaz.

Les fêtes de 1903 ont inspiré d'autres œuvres : il faudrait mentionner encore la *Cantate* que les deux mêmes artistes, MM. Morax et Dénéréaz, ont fait exécuter sous les voûtes de notre vieille cathédrale. Accompagné par la voix religieuse des orgues et les accords des orchestres et des fanfares, un chœur puissant a chanté entre autres ce vibrant appel :

Réveille-toi, peuple vaudois,
Debout, debout, lève la tête,
Sois libre sous tes propres lois,
Un avenir brillant s'apprête.

Et la voix de la Liberté proclame :

Il est à vous ce lac, si paisible et si doux,
Où les voiles s'en vont plus blanches que les cygnes.
Vous cueillerez en paix les fruits d'or de vos vignes,
Vos vergers et vos champs n'appartiendront qu'à vous.

Pour être complet, dans ce rapide exposé, il faudrait parler encore de l'œuvre récente de M. E. Mottaz, les *Bourla-Papey et la Révolution vaudoise*, que nous ne connaissons malheureusement pas encore. Il faudrait nommer aussi l'ouvrage qui sera certainement le commencement de l'œuvre artistique de 1903, le *Volume commémoratif du Centenaire vaudois* que prépare la maison Payot et Cie. Ce sera là le Livre d'or de la patrie vaudoise, la galerie des tableaux de famille dans la maison de Jean-Louis. Après avoir appris à connaître les mœurs de nos ancêtres, les exploits de nos héros, les gloires de nos artistes et de nos savants, nous pouvons aussi les voir, étudier leurs traits, leur personnalité. Mais, n'anticipons pas, attendons que l'œuvre soit sortie de presse : nous pourrions alors en reparler. Il en est de même du *Festival de Jaques-Dalcroze* que nous connaissons déjà par les conférences et les quelques auditions partielles que le sympathique artiste nous a données cet hiver.

L'œuvre de Jaques vient d'être représentée en Beaulieu dans les

inoubliables journées des 4, 5 et 6 juillet. Tous les journaux ont parlé du succès complet de cette vaste et grandiose entreprise. Nous pouvons donc nous dispenser d'insister plus longuement.

Oui, les Vaudois, en célébrant le centenaire de leur indépendance, ont donné aux jouissances artistiques la place d'honneur. Pour être un « peuple de pâtres en une vaste bergerie », le fait est assez extraordinaire : il valait la peine de le faire observer !

PAUL-E. MAYOR.

LETTRE D'IÉNA

Ayant le privilège de passer un semestre à Iéna, je crois intéresser les lecteurs de *l'Educateur* en les tenant au courant de ce qui se fait au point de vue scolaire dans cette ville, qui peut être considérée, à juste titre, comme le centre de la pédagogie scientifique en Allemagne. Elle doit cette notoriété à deux hommes : K.-V. Stoy et W. Rein, qui, tous deux, à des points de vue un peu différents, il est vrai, se sont faits les champions des principes herbartiens. W. Rein est actuellement la personnalité pédagogique la plus en vue dans son pays, et ses cours, à l'Université, sont suivis par un nombre croissant d'étudiants, environ une centaine pendant ce semestre. Il faut reconnaître que, à côté de sa compétence qu'il ne me sied pas de juger, il possède une franchise d'allures et une cordialité de caractère qui le font aussitôt aimer de ses enthousiastes auditeurs.

M. Ernest Briod, dans les lettres qu'il envoyait d'ici dans l'hiver 1897-98, a déjà renseigné *l'Ecole* sur ce qu'on appelle le « Séminaire pédagogique de l'Université ». Je rappellerai brièvement, au risque d'enfoncer une porte ouverte, ce qu'on entend par là.

Ce n'est point une façon d'Ecole normale, mais l'ensemble des personnes, la plupart étudiants en philosophie, qui s'intéressent aux questions pédagogiques, et qui, trois fois dans la semaine, se réunissent pour en discuter. Les membres du Séminaire sont divisés en trois catégories : a) *les praticiens* (Praktikanten), qui, sous la surveillance de trois maîtres spéciaux, enseignent dans une école d'application ; b) *les auditeurs* (Hospitanten) ; c) *les membres extraordinaires*, docteurs, professeurs, maîtres en fonctions, etc. qui continuent à suivre ce qui se fait au Séminaire. Il y a encore les membres correspondants, dont quelques Suisses français. A la tête de cette institution se trouve M. le professeur Rein.

Chaque mardi a lieu un *Praktikum*, leçon donnée par un membre du Séminaire, en présence de tous les autres, soit exactement ce qui se fait à Lausanne, à l'Ecole d'application.

Dans une assemblée tenue chaque vendredi soir, la leçon donnée est critiquée au point de vue *du principe* et de *la méthode*. Dans une troisième assemblée, appelée *Theoretikum*, a lieu la discussion d'une question posée par M. Rein et développée par un membre du Séminaire.

Il n'est peut-être pas inutile de faire connaître des choses dont deux au moins se font à Lausanne, avec cette différence que le *Kritikum* se déroule auprès d'une chope de bière, dans laquelle les belligérants cherchent de temps en temps des arguments pour ou contre la façon dont a été conduite la leçon critiquée. Et puis, quand la partie purement pédagogique est terminée, chacun y va de sa pointe de bonne humeur pour égayer la partie familière qui y fait suite : cela m'a rappelé les conférences libres de certains cercles où, après les discussions sérieuses, on se remet le moral par une non moins sérieuse partie de quilles !

Il est à remarquer que, dans le *Praktikum*, le choix de la leçon est laissé aux soins de celui qui la donne. Celui-ci doit évidemment procéder méthodiquement, mais il doit, en outre, s'efforcer de trouver, non pas des chemins nouveaux,

mais plutôt des applications nouvelles qui donneront lieu à ce que j'ai appelé la question de principe. Je m'explique par deux exemples. Dans les dernières leçons modèles, sans parler d'une leçon de français donnée d'après la méthode « directe », il a été fait deux essais : a) L'étude analytique et synthétique d'une poésie lyrique peut-elle, en se basant sur le principe de la concentration, servir d'introduction à un grand sujet historique ou autre ? b) Le modelage, chez les petits de 5-7 ans, peut-il, en application à l'étude des contes (Märchen), contribuer utilement à atteindre le but de l'enseignement éducatif, qui est d'éveiller l'intérêt sous ses diverses faces, empirique, spéculatif, esthétique et moral ?

Pour aujourd'hui, je me bornerai à vous rendre compte du résultat du premier essai. Il s'agissait de l'introduction à l'étude de la grande période historique comprenant les règnes de Henri IV et de Henri V de la maison de Franconie. Dès le commencement de la leçon, nous avons pu remarquer, et la critique du vendredi est venue confirmer notre opinion, que l'essai n'était pas probant, malgré toute l'habileté du maître pratiquant. Les raisons de cet échec sont multiples : d'abord, bien que l'étude de la langue maternelle et celle de l'histoire fassent partie du même groupe, il est évident que l'attention de l'élève ayant à se porter sur deux objets différents ne pouvait être soutenue. Alors que le maître s'efforçait d'éveiller l'intérêt dans le sens de la langue, c'est-à-dire de faire remarquer les particularités de la poésie, le but de la leçon : introduction à un sujet d'histoire, restait à l'arrière-plan et inversement. Ce va et vient de l'allemand à l'histoire, strophe après strophe, pénible pour le maître, est déconcertant pour les élèves. Bref, cette partie de la critique peut se résumer par cette observation d'un membre : « Je n'ai pas pu savoir s'il avait été donné une leçon d'histoire ou une leçon d'allemand ; le maître pratiquant l'a-t-il bien su lui-même ? en tout cas, les enfants n'en ont rien su du tout ! » D'autre part, dans les poésies lyriques, les auteurs se permettent très souvent des accrocs à la vérité qui ne sont pas admissibles dans une introduction à l'enseignement historique.

Il est évident que cet essai ne signifie pas qu'il faille renoncer à l'étude de morceaux littéraires pour renforcer tel ou tel enseignement ; cette façon de procéder doit être continuée, c'est une vérité assez reconnue pour qu'il soit inutile de la répéter ; mais il n'est pas prudent de prendre cette étude comme moyen d'introduction, dont la première condition est d'être courte et claire.

Le second exercice pratique, donné par M. Landmann, premier maître à l'Ecole d'application, a été consacré aux petits par un essai extrêmement intéressant, qui, celui-là, a complètement réussi. Cette leçon fera l'objet d'une prochaine lettre.

ED. PACHE.

Le dessin industriel dans les Collèges communaux et les Ecoles secondaires.

La connaissance du dessin technique devient chaque jour plus nécessaire, non seulement au chef de partie, au contre-maître, mais à l'ouvrier lui-même. Tout ouvrier qui se réclame de ce nom et veut s'affranchir de la besogne toute machinale laissée au manœuvre, doit savoir aujourd'hui interpréter un plan, c'est-à-dire confectionner un outil ou toute autre pièce sans autres indications que celles qui lui sont fournies par le plan ; il faut aussi qu'au besoin il sache représenter par le dessin, un objet, ses projections, ses coupes. Partout maintenant on comprend cette importance capitale du dessin technique, et partout aussi on développe l'enseignement du dessin, on crée des écoles et cours spéciaux de dessin. Le règlement des établissements d'instruction secondaire du canton de Vaud a placé le dessin industriel au rang des branches essentielles et, en introduisant cette innovation, l'autorité a eu cent fois raison.

Mais il ne suffit pas de proclamer l'enseignement de cette branche de

première importance, il faut surtout le développer de la bonne manière, le rendre pratique, utilitaire et intéressant, lui faire produire un maximum de fruits possible, de telle façon que l'élève puisse plus tard, une fois en apprentissage, utiliser et surtout développer les connaissances acquises.

L'ancienne méthode consistait à faire copier des modèles de toutes pièces ; elle est, croyons-nous, généralement abandonnée dans nos collèges. Et, fort heureusement, car si elle développe la dextérité et la sûreté de la main, la rapidité et la bienfaisance dans l'exécution, par contre, elle n'apprend rien à l'élève sur l'emploi et la pratique du dessin technique. Cette méthode le place au même point que celui qui sait par cœur ses théorèmes et règles d'algèbre, sait résoudre les équations les plus embrouillées, mais n'a pas été initié et exercé à la mise en équation des problèmes, chose pourtant la plus essentielle en mathématiques. Tel élève, par exemple, qui a copié d'après un modèle une splendide mosaïque avec toutes les couleurs, sera bien embarrassé si vous le priez de dessiner en projections horizontale et verticale, coupes longitudinale et transversale, le premier objet venu, mettons une simple table rectangulaire à tiroir.

Les constructions géométriques, la résolution graphique de problèmes relatifs aux lignes et surfaces ont été souvent recommandées ; elles constituent d'excellents exercices qui obligent l'élève à apporter beaucoup de précision et d'exactitude à son travail, à manier ses outils avec adresse et sûreté. Mais on ne peut guère songer à de tels exercices si les élèves ne possèdent préalablement les connaissances théoriques nécessaires, théorèmes de géométrie y relatifs. Il faut donc que les deux cours, géométrie et dessin industriel, soient menés de front. Pour des raisons d'ordre pratique, cela est bien difficile ; d'abord le cours de dessin commence en III^{me} classe, tandis que la géométrie n'est enseignée qu'à partir de la II^{me} classe, ce qui est bien assez tôt. Admettons cependant que la chose soit faisable, alors le cours de dessin ne serait qu'une application, un complément du cours de géométrie ! Dans ce cas, il ne répondrait plus du tout à son but ; il serait trop théorique, pas assez pratique. Certaines constructions géométriques constituent d'excellents sujets pour l'enseignement du dessin industriel ; il y en a même qui sont absolument nécessaires à la pratique du dessin. Mais on ne peut songer à en rester là ! De tels exercices intéressent peu la majorité des élèves, ceux de force moyenne qui n'ont pas, comme on dit, la « bosse des mathématiques » ; s'ils ne sont pas bien compris par l'élève, ils ne forment pour lui qu'un travail machinal qu'il exécute sans intérêt, parce qu'il faut le faire et pas autrement.

Or, ne devons-nous pas, dans quel enseignement que ce soit, provoquer le plus possible l'intérêt chez l'enfant, ne devons-nous pas en arriver à ce qu'il travaille avec plaisir et avec goût, et non pas seulement par devoir ? C'est de cette manière que nous développerons chez lui l'initiative individuelle qui est à la base de toute carrière.

Aussi, nous avons la ferme conviction que, dans l'enseignement du dessin industriel, nous devons, à côté des constructions géométriques importantes et indispensables, faire exécuter le plus possible de dessins d'après nature ; commencer par des objets simples et d'ordre pratique, en passant par degrés à de plus compliqués ; amener l'enfant à reproduire ces objets en plan, vus de face, de côté, par la méthode des projections orthogonales, de même qu'à exécuter des coupes dans divers sens ; et tout cela, bien entendu, en apportant beaucoup de soins et d'exactitude à l'exécution elle-même. En un mot, il faut arriver à ce que l'élève dessine un objet ou un instrument comme s'il voulait le faire exécuter en nature, par un professionnel. Travaillant dans cette voie, l'enfant verra quel est le but du dessin industriel, et plus tard, en apprentissage, il prendra goût à développer les connaissances embryonnaires acquises au Collège, en fréquentant les cours professionnels à sa portée ; à s'essayer aussi à des travaux de composition ou de création. On objectera : avec les deux heures par semaine que comporte le programme,

il n'y a pas moyen d'avancer beaucoup dans ce domaine. Bien sûr, le temps est limité, mais là, comme ailleurs, mieux vaut dessiner dans une année 5 ou 6 planches bien comprises et bien exécutées, que copier une douzaine de beaux modèles sans aucune utilité. Rappelons-nous bien que l'enseignement du dessin industriel dans nos établissements secondaires doit consister non pas en la fabrication annuelle de tant de planches de dessin, mais bien en l'initiation à une méthode, à la méthode qu'auront à appliquer ceux d'entre les élèves qui embrasseront une carrière technique.

Est-ce à dire maintenant que nous devrions augmenter le nombre d'heures à consacrer à l'enseignement du dessin industriel et faire des divisions industrielles de nos Collèges de véritables écoles professionnelles ? Non, à l'âge où il se trouve au Collège, l'enfant n'est, en général, pas encore arrivé à une maturité d'esprit suffisante qui permette de spécialiser déjà à ce moment son instruction et de la diriger vers un but particulier. Non, gardons nos établissements d'instruction secondaire tels qu'ils sont ; ils ne peuvent et ne doivent point avoir pour but de préparer des professionnels, mais bien de donner aux jeunes gens une instruction générale plus étendue et plus complète que celle qu'ils reçoivent à l'école primaire, d'ouvrir à leur esprit des horizons nouveaux et de leur fournir des connaissances fondamentales solides en mathématiques, sciences et dessin, au moyen desquelles ils pourront poursuivre des études supérieures ou, ce qui se présente le plus souvent, entreprendre une carrière technique où elles leur seront de toute utilité.

SAM. AUBERT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Revision de la loi sur l'instruction publique primaire.

Le Conseil d'Etat a constitué comme suit, avec M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes comme président, la commission chargée d'élaborer un avant-projet de revision de la loi du 9 mai 1889 sur l'instruction publique primaire : MM. David, député, à Lausanne, Gagnaux, ancien syndic, à Lausanne ; Guex, directeur des Ecoles normales, Meyer, instituteur à St-Prex, Morex, député à Bex, Pittet-Jotterand, député à Bière ; Rubattel-Chuard, député à Villarzel, et Von der Aa, député à Vevey. M. Beausire, chef de service, fonctionnera comme secrétaire.

— M. Auguste Granchamp, maître de travaux manuels à l'Ecole normale et surveillant des dits travaux dans les classes de la ville de Lausanne, vient d'obtenir, après un brillant examen à Neuchâtel, le brevet spécial pour l'enseignement des travaux manuels.

— **Fournitures scolaires.** — L'apparition de la nouvelle carte de la Suisse a eu comme contrecoup avantageux la rénovation d'un certain nombre de cartes cantonales. Dans les écoles vaudoises, depuis 1874, on fait usage de celle qu'a élaborée le cartographe et professeur A.-D. Magnenat. Au début, on avait regretté que l'auteur eût cru bien faire en cédant à certaines influences qui l'engageaient à laisser de côté les hâchures pour la représentation du terrain, soit à adopter le système de la carte Dufour. Malgré cela, cette carte aura bientôt atteint trente ans d'existence et l'on peut dire qu'elle n'a point fait mauvaise figure à côté des cartes de Keller, par exemple. Mais aujourd'hui, il n'est plus possible de s'en tenir là. Après une étude faite au Département de l'Instruction publique et des Cultes, la publication d'une nouvelle carte murale de notre canton vient d'être décidée. L'exécution en a été confiée à la maison H. Kümmerly et Frey, à Berne. C'est dire que cette carte sera à la hauteur des exigences actuelles et qu'elle constituera un moyen d'enseignement ne laissant rien à dési-

rer. Il est plus ou moins prévu qu'elle pourra être fournie aux écoles à partir du 1^{er} juillet 1906. L'éditeur, qui a fait les conditions les plus favorables pour la vente au public et aux établissements dépendant de l'administration cantonale, est la maison Payot et Cie, à Lausanne. L. HENCHOZ.

— **Rapport du Département de l'instruction publique.** —

COLLÈGES COMMUNAUX. — « Le Département, désireux d'amener à bien la revision des plans d'études secondaires, a enregistré entre autres dans ce but les premiers résultats acquis par l'application du plan d'études des écoles primaires. Plusieurs des rapports annuels envoyés par les directeurs des collèges communaux signalent *l'insuffisance de la préparation des élèves sortant du degré intermédiaire*, notamment au point de vue du français. Il y aura donc lieu de tenir compte de ce fait lors de la revision projetée, le raccordement entre l'enseignement primaire et les études secondaires étant un des points essentiels de la question. »

On attache une importance toujours plus grande à l'étude des langues vivantes dans nos collèges communaux. L'anglais, par exemple, s'enseigne actuellement comme cours facultatif dans les collèges d'Aigle, de Château-d'OEx, du Chenit, de Cully, d'Orbe, de Montreux et de Vevey.

Les communes de Vevey et d'Yverdon se préparent à créer soit une division professionnelle supérieure, soit une école d'apprentissage. La gratuité de l'enseignement secondaire a été introduite à Avenches, Château-d'OEx, Cossonay, Moudon, Payerne, Villeneuve et Yverdon. A Vevey, les études seront gratuites à partir de l'année scolaire 1904-1905. L'on cherche, presque partout, à faciliter aux élèves méritants des écoles primaires l'accès à l'enseignement secondaire.

En 1902, sur 258 recrues ayant reçu une instruction secondaire, 213, soit le 82,5 %, ont obtenu la note 1 dans plus de trois branches ; cette moyenne élève du 19,8 % au 27,4 % la proportion des bons résultats de tout le canton.

Le nombre des élèves de nos classes secondaires tend à augmenter. La section classique de nos 13 collèges communaux possède 232 élèves, ce qui fait une moyenne de 18 élèves environ par classe, les 16 sections industrielles comprennent 710 élèves. — Notre canton a 17 écoles supérieures de jeunes filles avec un effectif de 1201 élèves et 4 écoles secondaires ayant 79 filles et 84 garçons comme participants aux leçons. — L'Ecole d'horlogerie du Sentier suit une marche progressive ; 34 jeunes gens suivent les cours. Les rapports des collèges communaux et des écoles secondaires montrent que tous suivent une marche normale.

LE COLLÈGE CANTONAL, pendant la période de 1902 à 1903, a été fréquenté par 251 élèves réguliers et 11 auditeurs.

Il existe au Collège une Caisse d'épargne qui a déjà reçu fr. 1164,80 d'économies.

ECOLE INDUSTRIELLE ET GYMNASSE SCIENTIFIQUE. — Ces deux établissements d'enseignement secondaire sont maintenant placés sous la direction de M. S. May, remplaçant M. L. Maillard, appelé à succéder à M. Ch. Dufour comme professeur d'astronomie à l'Université. A signaler le fait que chaque élève fait au commencement de l'année son plan d'études ; la Conférence des maîtres examine soigneusement ceux d'entre eux qui s'éloignent du plan normal ; ils sont d'ailleurs peu nombreux. Le nombre des élèves s'élève à 134 pour le Gymnase, dont 89 Vaudois et 29 Confédérés, et à 242 pour l'Ecole industrielle, dont 135 Vaudois et 65 Confédérés.

ECOLE DE COMMERCE. — L'Ecole cantonale de commerce, fondée il y a peu d'années et placée sous la direction de M. L. Pelet, prend un développement de plus en plus réjouissant. Les bons élèves des Ecoles primaires peuvent entrer directement dans cet établissement secondaire. Outre les classes commerciales, l'Ecole comprend un cours d'administration destiné surtout aux futurs employés

des postes et des chemins de fer fédéraux. Le nombre des élèves est de 140, dont 41 Vaudois, 46 Confédérés et 53 étrangers. E. S.

NEUCHÂTEL. — **Enseignement.** — M. Aug. Hillebrand, maître au Collège de la Promenade, vient de passer avec succès les examens prescrits en vue de l'obtention du brevet spécial pour l'enseignement pédagogique. HINTENLANG.

— **Collège de la Chaux-de-Fonds.** — *Rapport de la Commission scolaire sur l'exercice 1902-1903.* — Dans le rapport relatif aux écoles primaires et enfantines, on reconnaît la plume autorisée de M. Ed. Clerc, directeur des écoles primaires, ancien rédacteur en chef de *L'Educateur*.

— **Le Locle.** — La Société pédagogique du district du Locle s'est réunie le jeudi 2 juillet, au Crezot, hameau des environs du Locle.

La séance a eu lieu dans le charmant petit bâtiment d'école inauguré l'année dernière. Personne ne supposerait que, dans ce hameau d'une dizaine de maisons, s'élève un collège qui sans doute n'a pas son pareil bien loin à la ronde.

Quel plaisir aussi de se rendre là-haut, de traverser ces forêts et ces pâturages qu'inonde de lumière un radieux soleil !

Dans la salle bien claire et spacieuse, où hier peinaient les petits à l'étude d'une lettre nouvelle et où les grands résolvaient quelque difficile problème, se fait entendre aujourd'hui la voix sérieuse du pédagogue soucieux de la bonne marche de l'école.

M. Toffel traite ce sujet si important : « De la discipline », et conclut non à cette discipline rigoureuse qui fut trop longtemps en vigueur, mais à cette sage discipline dictée toute par l'amour du maître pour ses élèves.

Ce sont ensuite les deux questions à l'étude pour le Congrès de 1904 qui sont traitées.

La discussion des questions soulevées dans une dernière circulaire du Comité central et quelques mots d'Esperanto occupent encore cette séance à laquelle tous ont trouvé beaucoup d'intérêt et un charme particulier, grâce à l'endroit où elle avait lieu. B.

FRIBOURG. — Le 9 juillet s'est réunie à Broc (Gruyère) la Société fribourgeoise d'éducation, instituteurs et institutrices. Environ 650 membres du corps enseignant fribourgeois y ont assisté, ainsi que les autorités du district, les inspecteurs scolaires, les professeurs de l'Université de Fribourg, du séminaire et des collèges. Le Conseil d'Etat était représenté par MM. Python et de Weck.

Après un office célébré à l'église de Broc, les élèves ont exécuté un chœur et ont remis un magnifique bouquet à M. Python, directeur de l'Instruction publique. La séance a été ouverte par un discours de M. Ody, préfet de la Gruyère. La question d'ordre du jour était la suivante : *La mission de la famille, de l'école et de la commune dans l'éducation des enfants anormaux*. Les conclusions suivantes ont été adoptées :

1^o Les enfants anormaux doivent faire l'objet d'une éducation spéciale ;

2^o L'Etat doit imposer l'instruction aux enfants anormaux ; il doit les interner dans des établissements qui leur soient spécialement affectés, même sans le consentement des parents, sans toutefois priver le père et la mère de la puissance paternelle ;

3^o L'Etat doit enseigner que l'alcool est un facteur d'anomalie (rachitisme, idiotie, etc.) ;

4^o L'immoralité et la conception d'enfants par des parents faibles d'esprit est un facteur d'anomalie ;

5^o Dans toute localité où se trouvent dix à douze enfants anormaux, une classe spéciale doit être créée pour eux.

L'assemblée a jeté les bases de la création d'une caisse de secours pour le corps enseignant. Une souscription a réuni une fort jolie somme. Le comité a été chargé d'élaborer des statuts.

BALE. — **L'académie de commerce à vau l'eau.** — La loi prévoyant la création d'une académie de commerce (Handelshochschule) a été rejetée en votation populaire par 4357 non contre 720 oui.

BERNE. — Le Synode scolaire avait proposé au Conseil d'Etat de nommer une commission spéciale chargée d'examiner les causes qui font assigner au canton de Berne un rang si bas dans les résultats des examens des recrues. Le gouvernement a composé cette commission de 22 membres. Elle s'est constituée dernièrement en nommant président M. Bigler, conseiller aux Etats. Nous attendons avec impatience le résultat de ses travaux.

Bibliographie.

Vive le Roi ! par Isabelle Kaiser. Lausanne, Payot et Cie, éditeurs.

Le nouveau livre de Mademoiselle Kaiser nous transporte en Vendée, au temps des luttes épiques des Maréchains et des Bocagers contre les armées de la 1^{re} République. C'est une vivante page d'histoire plutôt qu'un roman. L'auteur nous fait assister à toutes les grandes batailles de la guerre vendéenne, depuis les premières victoires des royalistes jusqu'à leur écrasement final au Mans et à Savenay.

Le style vigoureux et coloré est celui qui convient à la narration de ces actions héroïques et folles. On voit vraiment les Vendéens ignorants, à peine armés, mais pleins de foi, se précipiter sur les Bleus au cri de « Vive le Roi ! » On entend le fracas de la bataille, la voix lamentable du tocsin, les vociférations et les prières des blessés levant leur face pâle vers le ciel éclairé des rouges reflets de l'incendie.

Nous avons dit que « Vive le Roi ! » est moins un roman qu'une page d'histoire. Les faits sont cependant groupés autour d'une noble figure de femme, la marquise Solange de Hauteroche, qui nous semble être une personnification de la Vendée elle-même, et dont les aventures tragiques ou touchantes sont liées à celles de son malheureux pays. Après avoir perdu ses biens, son mari et son enfant, après avoir épousé un paysan breton pour échapper à la haine des Bleus qui la traquent de ferme en ferme, Solange voit arriver, avec la fin de la Terreur, le terme de ses propres souffrances, et finit par trouver un bonheur relatif. Telle, après sa pacification et la tourmente napoléonienne, la Vendée peut saluer un nouveau roi.

J. M.

Pour nos enfants et pour nos écoliers. — III^{me} et IV^{me} livres de lecture (degré moyen des écoles primaires) par MM. Frenay et Feron, directeur et instituteur à Liège. Volumes cartonnés de 180 pages environ, à 0 f. 80. — Librairie Payot, à Lausanne.

On s'applique maintenant, tant chez nous que chez nos voisins, à éditer des manuels scolaires remarquables de clarté et de sens pratique ; tels sont ceux de MM. Frenay et Feron. Les sujets traités, prose et vers, sont très nombreux et des plus variés ; beaucoup de morceaux nouveaux à côté de ceux que l'on rencontre presque toujours dans des ouvrages similaires. Des questionnaires, sujets de rédaction et pensées morales suivent les leçons de lecture. La biographie des bienfaiteurs de l'humanité remplace avantageusement l'histoire de grands conquérants ou de batailles et combats meurtriers. Quelques gravures à analyser — souvent peu nettes et spéciales à la Belgique — et de nombreuses illustrations complètent ces jolis volumes. Les auteurs semblent avoir réalisé le triple but poursuivi : intéresser, instruire, moraliser.

L. et J. MAGNIN.

PARTIE PRATIQUE

HISTOIRE

Guerres de Bourgogne. (Suite.)

COMMENCEMENT DE LA GUERRE

A la nouvelle de la décapitation de Pierre de Hagenbach, le duc Charles fit entendre des menaces ; mais il était occupé au siège de Neuss, près de Cologne, pour le compte de l'archevêque de cette ville et il ne pouvait pas mettre ses menaces à exécution. Les agents de Louis XI en profitèrent pour engager les Suisses à déclarer la guerre au duc avant qu'il fût de retour dans ses Etats. C'est ce qui eut lieu le 25 octobre 1474.

Trois jours après le départ du héraut chargé de porter la déclaration de guerre à Charles-le-Téméraire, les Confédérés, les Bernois surtout, se mettaient en campagne. Accompagnés de leurs nouveaux alliés, les Autrichiens, ils pénétrèrent dans le pays de Montbéliard et mirent le siège devant la ville de Héricourt. Un violent combat s'engagea sous les murs de cette ville. Les Bourguignons furent battus et obligés d'abandonner la place qui fut occupée par une garnison autrichienne (13 novembre 1474).

Après le combat de Héricourt, les Bernois étaient rentrés chez eux, mais, au printemps suivant, le désir de faire des conquêtes aux dépens du duc de Bourgogne les avait de nouveau poussés à prendre les armes. Leurs regards se tournèrent vers le Pays de Vaud. Jaques, comte de Romont et baron de Vaud, était un chaud partisan de Charles-le-Téméraire. Les Bernois voulaient l'en châtier. De plus, il importait aux Suisses de posséder les passages du Jura, ceux de Ste-Croix et de Jougne en particulier, ainsi que les places fortes qui les défendaient : Grandson, Yverdon, Orbe, les Clées, la Sarraz. Il fallait également arrêter le passage de mercenaires italiens que le duc avait engagés et qui traversaient constamment le Pays de Vaud pour rejoindre leur armée en Bourgogne. — Les Suisses entrèrent d'abord dans la Franche-Comté, où ils commirent d'affreux pillages. Ils vinrent ensuite attaquer Grandson qui capitula. Puis ils se dirigèrent sur Orbe en passant par Montagny et Champvent qu'ils incendièrent. Quand les bourgeois d'Orbe virent brûler les châteaux de Montagny et de Champvent, ils allèrent au-devant des Suisses pour leur remettre les clés de la ville ; mais le châtelain, le seigneur Nicolas de Joux, déclara qu'il ne se rendrait pas. Les Suisses mirent aussitôt le siège devant le château, ne tardèrent pas à s'en emparer et massacrèrent la garnison.

(Lecture de la défense du château d'Orbe.)

Ils prirent encore Echallens et Jougne, puis rentrèrent chez eux en passant par Yverdon, Estavayer, Payerne et Morat (avril et mai 1475).

Les massacres et les pillages que les Suisses avaient commis dans le Pays de Vaud avaient déchainé contre eux des haines profondes. Les garnisons qu'ils avaient laissées dans les châteaux en subirent les effets. Les populations refusaient de leur vendre les vivres dont ils avaient besoin. De là, de nombreuses querelles entre Allemands et *Welsches*. De plus, le passage des mercenaires italiens n'avait pas du tout cessé. Berne saisit ces prétextes pour envahir de nouveau le Pays de Vaud. — Le jour même (15 octobre 1475) où le héraut partit pour porter la déclaration de guerre au comte de Romont, les Bernois se mirent en campagne et arrivèrent sous les murs de Morat. Là, ils furent rejoints par les Fribourgeois et le siège commença aussitôt ; mais la ville ne tarda pas à se rendre, de sorte que les Suisses purent continuer leur marche. Avenches, cité de l'évêque de Lausanne, fut laissée de côté. A Payerne, les religieux et toute la population vinrent à la rencontre des envahisseurs et leur apportèrent les clés de la ville.

— Le Vully fut pillé, puis les Suisses vinrent mettre le siège devant Estavayer. Le commandant de la ville, le seigneur Claude d'Estavayer, fit annoncer qu'il punirait de mort tout lâche qui parlerait de se rendre. Mais les Suisses, après avoir canonné les murailles, réussirent à pénétrer dans la place et égorgèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. Ce fut un massacre atroce et on en parla longtemps encore avec épouvante.

(Lecture du massacre d'Estavayer.)

Effrayées par la catastrophe d'Estavayer, Moudon et Yverdon se rendirent sans résistance et donnèrent aux Suisses une somme d'argent. — Les envahisseurs se dirigèrent ensuite sur Orbe et sur les Clées, dont le château, commandé par Pierre de Cossonay, gardait le passage de Jongne. La garnison se défendit vaillamment, mais elle finit par subir le sort de celles d'Orbe et d'Estavayer. Une partie fut immédiatement massacrée : le reste fut conduit à Orbe où les prisonniers furent exécutés le lendemain avec leur chef.

(Lecture de la prise du château des Clées.)

La Sarraz se rendit sans défense. Le château voulut résister, mais il fut pris comme les autres. Cossonay dut payer une rançon de 300 florins. — Les Suisses marchèrent ensuite sur Morges d'où ils comptaient gagner Genève. Mais les Genevois les prévinrent ; ils leur envoyèrent des députés qui distribuèrent de l'argent aux chefs suisses et obtinrent que leur ville serait épargnée moyennant une rançon de 28 000 écus d'or. Lausanne dut également payer une forte somme. — Chargés de butin, les Suisses se retirèrent en passant par Rue et Romont. En moins de trois semaines, ils avaient pris 16 villes et 43 châteaux. Après avoir passé un jour en fêtes à Fribourg, ils rentrèrent dans leurs foyers.

RÉFLEXIONS

Si nous considérons les événements auxquels ont été mêlés les Suisses pendant ces deux années 1474 et 1475, on ne peut s'empêcher de les juger sévèrement. Il faut reconnaître que la guerre civile de Zurich ne leur avait pas appris grand-chose et que leur soif de conquête était plus impérieuse que toute autre considération. Pour satisfaire ce besoin d'agrandissement, ils font fi des relations séculaires d'amitié qu'ils avaient avec la cour de Bourgogne, ils acceptent l'alliance de l'ennemie héréditaire, la maison d'Autriche ; sans raisons, sur de simples prétextes, ils déclarent la guerre à Charles-le-Téméraire, envahissent des contrées jusque là amies, attaquent le comte de Romont, prennent et pillent le Pays de Vaud, massacrant tout ce qui leur offre quelque résistance, exerçant même des cruautés inouïes comme celles d'Estavayer et des Clées. On comprend que le nom d'*Allemand* ait été exécré dans le Pays de Vaud et qu'aujourd'hui encore il en reste quelques traces. Nous devons réagir contre ce sentiment, car maintenant *les Vaudois comme les Bernois sont membres du corps helvétique*, et les mœurs de notre temps ne sont pas celles d'autrefois. Cependant la guerre est toujours la guerre, et on a vu au Transvaal que les sentiments d'humanité ne sont pas le propre des armées en campagne ; c'est pourquoi nous devons nous rappeler que *la guerre est le plus grand des fléaux* et que nous devons faire notre possible pour l'empêcher ou du moins la rendre de plus en plus rare.

L. JAYET.

LECTURES

Défense du château d'Orbe.

Loin d'imiter la lâche conduite des bourgeois d'Orbe, le chevalier Nicolas de Joux, commandant le château, répondit aux sommations des Suisses :

» Artillerie, poudre, plomb, rien ne manque, et, ce qui vaut mieux encore,
» la résolution de mourir plutôt que de suivre l'exemple déshonorant de
» Grandson. »

De Joux avait su gagner la confiance de la garnison, composée de 400 hommes ; le château était fort et sa tour principale, monument des anciens temps, pouvait braver toutes les attaques.

Pour isoler le château, de Joux brûla quelques maisons du côté de la ville où les Suisses s'étaient établis. Bientôt les Suisses donnèrent l'assaut. La garnison résista avec bravoure ; « officiers et soldats, résignés à vaincre ou à mourir, » recoururent à toutes les ressources de l'art militaire ; joyeux et pleins d'audace, ces braves avaient vaincu l'ennemi de tout bien : la crainte de la mort ! »

Cependant, les Bernois, voyant cette défense désespérée, hissèrent au haut du clocher de la ville d'Orbe leur longue coulevrine, ouvrirent leur feu sur les créneaux du château et tuèrent quinze hommes de la garnison. En même temps, le bourreau de Berne, personnage important dans les armées de cette république, pénétra le premier dans le château par une porte qui venait de céder aux coups redoublés des assaillants et tomba frappé d'un coup mortel. Les Suisses passèrent sur le corps du bourreau, qui leur avait frayé le passage et se précipitèrent dans l'intérieur de la place.

La garnison ne songeait plus à la vie, mais elle voulait la vendre chèrement : elle combattit avec fureur et sur les escaliers, et dans les corridors, et dans la grande salle, et jusque dans les combles et sur les tourelles. Poussés dans ces retranchements, Nicolas de Joux, Château-Belin, des seigneurs, d'intrépides soldats, qui entouraient leur indomptable commandant, se jetèrent dans le donjon leur dernière ressource. De son parapet élevé, de ses tours non encore prises, les assiégés, ici à la clarté du jour, là dans les recoins obscurs, soutenaient la lutte la plus acharnée, et furent enfin enveloppés de flammes et de fumée. Cent et vingt cadavres d'assiégés et d'assiégeants encombraient les corridors ; les Suisses précipitaient, du haut des murailles, tous les défenseurs du château morts ou vifs entre leurs mains.

La lutte se prolongeait cependant encore ; depuis plus d'une heure, de Joux défendait le donjon, lorsque les Suisses y pénétrèrent par une porte secrète oubliée par les assiégés et s'emparèrent d'une saillie, du haut de laquelle ils tirèrent et lancèrent des projectiles sur le donjon. Ce donjon fut bientôt pris, et le premier coup des vainqueurs, lorsqu'ils y pénétrèrent, abattit la tête de l'héroïque Nicolas de Joux, qui, avec vingt-cinq gentilshommes et soixante intrépides soldats, fut précipité du haut des créneaux. L'épée, la flamme, le rocher donnèrent la mort à tous les hommes de la garnison qui avaient survécu à cette lutte acharnée.

VERDEIL.

Massacre d'Estavayer.

L'armée envahissante, comptant alors dans ses rangs plus de dix mille hommes, quitta Payerne pour s'emparer d'Estavayer. Cette ville, entourée de fortes murailles, défendue par son antique manoir, par le château de Cheneau et la Tour de Savoie, avait une garnison composée de trois cents hommes de la châtellenie de Nyon. Claude d'Estavayer, « chevalier remarquable par sa haute stature, » sa beauté, commandait la ville dont il était seigneur. A l'approche des Suisses, Claude prend l'antique bannière des Estavayer, monte à cheval avec ses officiers, parcourt à leur tête les rues et les places ; il annonce qu'il est décidé à se défendre, et qu'il punira de mort tout lâche qui parlerait de capitulation.

Sommé de se rendre, Estavayer répond au parlementaire : « La ville a, dans le comte de Romont, un bon seigneur qui viendra bientôt la délivrer ; elle ne se rendra pas. » A la seconde sommation, Estavayer répond par des coups de canon. Les Suisses ouvrent un feu d'artillerie, mais les fortes murailles résistent, tout fait présumer que le siège trainera en longueur, lorsqu'une porte plus faible que les autres, cède aux efforts des assiégeants ; les Suisses s'y précipitent en

criant : « Ville gagnée ! » La garnison et les bourgeois se réfugient dans les châteaux et la Tour de Savoie, où ils font une héroïque résistance, mais succombent enfin à des assauts répétés. Claude d'Estavayer, accablé par le nombre, est terrassé dans la mêlée et fait prisonnier. La garnison entière, les trois cents hommes de Nyon, sont massacrés. Les bourgeois, pris les armes à la main, au nombre de treize cents, sont impitoyablement égorgés. « Personne n'obtint » merci, on fit la chasse de tous ceux qui se sauvaient ; tout fut *hâché et chaplé* ; » on voyait le bourreau de Berne, le glaive à la main, couper la tête aux blessés. » Une foule de malheureux, hommes, femmes et enfants, se précipitent dans des bateaux pour échapper à la mort et périssent dans les flots. Les églises, les autels sont profanés et pillés, les prêtres égorgés.

Pendant ces scènes d'épouvante, survint le contingent de Soleure, qui se joignit aux égorgeurs. Puis les voisins de la malheureuse Estavayer arrivèrent en foule pour prendre part au pillage. Des Fribourgeois vinrent avec cent chariots, qui, jour et nuit, emmenèrent surtout des toiles, dont Estavayer faisait un grand commerce. « De Berne, de Fribourg et même de Payerne et de Morat, par terre » et par eau, avec des chars et des bateaux, on se rendit à la curée : tout fut pris » emmené. »

Cependant Claude d'Estavayer n'eut point la douleur de survivre à ses braves compagnons d'armes. Il fut livré au bourreau, qui lui trancha la tête...

Mais les Suisses avaient encore soif de sang et de meurtres. Ils découvrirent onze soldats de la garnison cachés dans un réduit ; ils les livrèrent au bourreau de Berne pour les noyer dans le lac ; ces malheureux sont liés en chapelet à la même corde, trainés au bord du lac et précipités dans les flots ; leurs cris de désespoir réjouissent les Suisses ; mais la corde rompt ; ceux qui tentent d'échapper à la nage sont percés de coups de piques. Alors, furieuse d'avoir été privée du spectacle de la noyade, la soldatesque suisse égorge le bourreau pour le punir de sa maladresse.

Enfin, après quatre jours de massacre, de pillage et d'orgie, les Suisses mirent le feu à l'intérieur de l'antique manoir des sires d'Estavayer et dirigèrent leur marche sur Yverdon, mettant à feu et à sang tout ce qui à leur approche ne se soumettait pas à merci.

VERDEIL.

Prise du château des Clées.

Pierre de Cossonay commandait le château des Clées. Aussitôt qu'il apprit la nouvelle de l'irruption des Suisses dans le Pays de Vaud, résolu de défendre à toute extrémité le poste important que lui avait confié le comte de Romont, il avait pris toutes les mesures nécessaires et renforcé la garnison de cinquante-deux hommes d'armes de la châtellenie de Cossonay. Le 23 octobre, à l'approche des Suisses, il mit le feu à quelques maisons du bourg qui facilitaient les abords de la forteresse. Une partie de la population s'enfuit dans les montagnes, l'autre se retira dans le fort avec la garnison. Le même jour, une avant-garde de mille hommes de Berne, de Fribourg et de Soleure, avec un corps d'archers et d'arquebusiers, investirent la place et la sommèrent de se rendre. Les conditions que Pierre de Cossonay proposait pour la capitulation n'étant pas acceptées par les Suisses, ceux-ci se préparèrent à donner l'assaut. Munis de haches, de poutres, d'échelles, les Suisses atteignaient le milieu de la colline, base de la première enceinte, lorsqu'ils furent repoussés avec perte. Alors les archers et les arquebusiers dégarnirent les créneaux de leurs défenseurs, et un second assaut fut livré ; il réussit, et les Suisses emportèrent la première enceinte de fortifications. Là eut lieu une horrible mêlée ; la garnison eut une trentaine d'hommes tués, et se retira dans le donjon. Une foule de bourgeois se précipita dans ce donjon ou chercha à échapper au fer des Suisses en sautant hors des fortifications ; mais la plupart furent écrasés à la porte de ce refuge ou tués sur les saillies des rochers.

Maîtres des cours du château, les Suisses firent main basse sur les bourgeois qu'ils rencontraient, massacrèrent leur syndic, puis attaquèrent le donjon. La résistance est opiniâtre; les Suisses amassent de la paille mouillée au pied de la tour, dernier refuge des assiégés, et y mettent le feu. Des soldats de la garnison demandent à capituler, sous la seule condition d'avoir la vie sauve. Les Suisses refusent. Pierre de Cossonay, résigné à la mort, leur offre de l'argent, de l'or, non pour la vie, mais pour obtenir un confesseur avant de mourir. Nouveau refus. Cependant un Fribourgeois et quelques Bernois, faits prisonniers pendant l'assaut, poussaient des cris affreux du haut des créneaux. Les Suisses, pour sauver leurs compatriotes, éteignent le feu, promettent à la garnison le temps nécessaire pour se confesser, et lui permettent de sortir de la tour.

Pierre de Cossonay, « grand et beau chevalier », sort le premier, après lui Hugues de Gallera des Clées, ancien châtelain de Ste-Croix, grièvement blessé à la tête pendant l'assaut, enfin, soixante et dix hommes, dont vingt gentilshommes, débris de la garnison. Le même jour, ces braves sont conduits à Orbe et traduits devant le conseil de la guerre. Le même jour encore, cinq des gentilshommes prisonniers, au nombre desquels est le châtelain Hugues de Gallera, sont condamnés à la décapitation. On ordonne d'exécuter la sentence: les soixante et dix prisonniers sont rangés en cercle, les uns pour recevoir immédiatement la mort, les autres pour en être les témoins en attendant leur tour. Mais il n'y avait point de bourreau; les Suisses l'avaient égorgé à Estavayer, pour les avoir privés, par sa maladresse, du spectacle de la noyade des Vaudois échappés au massacre. Alors, on demande aux prisonniers si l'un d'entre eux, auquel on ferait grâce de la vie, voulait remplir les fonctions de bourreau. Un Allemand, valet de Pierre de Cossonay, se présente; sa haute stature, sa nationalité, plaident en sa faveur, il est nommé bourreau et cinq têtes tombent sous son glaive. Cependant les ténèbres suspendent ce drame sanglant, et les prisonniers destinés au dernier acte sont enfermés dans une tour tellement étroite, que, pendant la nuit, dix-neuf de ces malheureux moururent suffoqués. Le lendemain, le drame des Clées fut terminé par l'assassinat officiel de Pierre de Cossonay. Le conseil de guerre le condamna à mort avec quatre de ses compagnons d'armes. Pierre de Cossonay eut la tête tranchée par le bourreau qui, la veille encore, était son serviteur le plus dévoué.

VERDEIL.

DICTÉES

Degré intermédiaire.

Un problème fut un jour proposé à une société savante. « Pourquoi, lui demanda-t-on, un baquet plein d'eau ne pèse-t-il pas plus que le même baquet, également plein, avec un poisson nageant dedans ? » On discuta beaucoup et l'on expliqua la chose de cent manières différentes et satisfaisantes, jusqu'au moment où un assistant s'avisa de répéter l'expérience. Il trouva que le baquet avec le poisson pèse plus que le baquet sans poisson. La morale de cette anecdote authentique est simplement qu'avant d'entreprendre d'expliquer un fait, il faut bien s'assurer si ce dernier est exact.

(Communiqué par G. Reymann.)

Les insectes (suite).

I. Les lépidoptères ou papillons occupent, sans contredit, la place d'honneur dans le monde des insectes. Ils sont, presque tous, des merveilles de beauté, de fraîcheur et d'éclat. Ils frappent nos regards par leurs vives couleurs, ils nous charment par leur grâce et leur vivacité. Enfin, ils nous procurent de délicieuses parties de plaisir lorsque nous les poursuivons pour en enrichir nos collections. Comme tous les hyménoptères, les papillons aiment les matières sucrées; mais leur vie, paresseuse et inutile, contraste singulièrement avec l'activité des abeilles et

des fourmis. La tête des papillons porte des antennes droites, bien visibles et de grands yeux à nombreuses facettes. Leur bouche est conformée pour la succion. Leur corps élancé est recouvert de délicates écailles et leurs quatre ailes diaprées leur permettent de prendre leurs ébats dans l'air embaumé. On peut diviser les papillons en deux catégories : les diurnes et les nocturnes.

Les papillons diurnes.

II. Les principaux papillons diurnes sont les piérines, les danaïnes, les vanesses et les satyres. Quelques-uns de ces insectes sont la terreur des agriculteurs et des jardiniers, à cause de la voracité de leurs chenilles. La piéride du chou est surtout célèbre par les ravages qu'elle commet dans les plantages et dans les jardins. La femelle dépose, à la partie inférieure d'une feuille, une centaine de petits œufs jaunes pressés les uns contre les autres. Au bout de quelques jours, il en sort des bestioles qui se mettent à ronger les matières herbacées placées à leur portée. Dans certaines années, ces chenilles se multiplient de telle façon qu'elles causent la ruine des cultures maraîchères. La nourriture ordinaire des piérines consiste en choux, choux-raves, giroflées et cressons.

Les papillons nocturnes.

Les papillons crépusculaires ou nocturnes ont le corps épais et plus large que les papillons diurnes. L'abdomen est en forme de fuseau, il est étroitement relié au thorax. La tête est plutôt petite, elle se termine par une sorte de pointe émoussée. Pendant le jour, ces insectes restent tranquilles et dissimulés dans les lieux ombragés, mais, sitôt le crépuscule venu, ils abandonnent leurs cachettes pour visiter les fleurs dans lesquelles ils puisent le miel qui constitue leur nourriture de prédilection. Leur vol est rapide et bruyant. Les principaux papillons crépusculaires sont les sphinx, les bombyx, les nonnes, les phalènes et les teignes. Une seule espèce, le bombyx du mûrier, ou ver-à-soie, est utile. Les chenilles des autres espèces ravagent nos arbres, nos fruits, nos légumes et mêmes nos vêtements. (*D'après Brehm, « Les Insectes, II ».* A. C.)

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur.

Livret de 6.

INTUITION : Les jours de travail de la semaine. — Les vitres de la fenêtre. — Les boutons d'une blouse, etc.

I. Additions successives de 6 jusqu'au résultat 60. (Se servir du boulier compteur).

Soustractions successives de 6 à partir de 60 jusqu'à 0.

II. Une semaine a 6 jours de travail ; deux semaines ont 12 jours de travail, etc., jusqu'à : Dix semaines ont 60 jours de travail.

Mêmes exercices avec les exemples indiqués ci-dessus : vitres, boutons, etc.

III. Énoncé du livret de multiplication de 6. Exercices oraux et écrits :

a) 1 fois 6 = 6.	b) 18 : 6 =	c) ¹ 2 × 6 = 3 × ..
2 » 6 = 12.	24 : 6 =	2 × 9 = 6 × ..
3 » 6 = 18.	12 : 6 =	6 × 5 = 3 × ..
4 » 6 = 24.	30 : 6 =	3 × 6 = 2 × ..
5 » 6 = 30.	60 : 6 =	3 × 8 = 6 × ..
6 » 6 = 36.	54 : 6 =	4 × 4 = 2 × ..
7 » 6 = 42.	36 : 6 =	4 × 5 = 10 × ..
8 » 6 = 48.	48 : 6 =	4 × 6 = 3 × ..
9 » 6 = 54.	42 : 6 =	5 × 6 = 10 × ..
10 » 6 = 60.	6 : 6 =	6 × 6 = 4 × ..

¹ Dans tous ces exemples, le signe × se lit *multiplié par* et ne doit jamais se traduire par *fois*. 2 × 6 signifie donc : 2 répété 6 fois ou 2 multiplié par 6.

d) $10 = 6 \times 1 + \dots$	e) $6 = 6 \text{ fois } \dots, 2 \text{ fois } \dots$
$20 = 6 \times 3 + \dots$	$12 = 6 \text{ fois } \dots, 4 \text{ fois } \dots, 3 \text{ fois } \dots$
$30 = 6 \times \dots$	$18 = 6 \text{ fois } \dots, 3 \text{ fois } \dots, 9 \text{ fois } \dots$
$40 = 6 \times 6 + \dots$	$24 = 8 \text{ fois } \dots, 6 \text{ fois } \dots, 4 \text{ fois } \dots$
$50 = 6 \times 8 + \dots$	$30 = 10 \text{ fois } \dots, 6 \text{ fois } \dots, 5 \text{ fois } \dots$
$60 = 6 \times \dots$	$36 = 9 \text{ fois } \dots, 6 \text{ fois } \dots$
$15 = 6 \times 2 + \dots$	$42 = 7 \text{ fois } \dots$
$25 = 6 \times 4 + \dots$	$48 = 8 \text{ fois } \dots$
$35 = 6 \times 5 + \dots$	$54 = \dots \text{ fois } 6.$
$45 = 6 \times 7 + \dots$	$60 = 10 \text{ fois } \dots, 6 \text{ fois } \dots$

IV. PROBLÈMES

1. Un œuf coûte 6 centimes. Que coûtent 6 œufs ? Combien peut-on en acheter avec 60 c. ?
2. Quel est le prix de 7 cahiers à 6 c. pièce ?
3. Une fenêtre a deux battants de 3 vitres. Combien 5 fenêtres ont-elles de vitres ? Combien peut-on vitrer de fenêtres avec 48 vitres ?
4. Une lingère met 6 boutons à une chemise. Combien lui en faut-il pour 9 chemises ?
5. Un petit garçon joue avec des soldats de plomb. Quand il les met sur 4 rangs, il peut former 9 lignes égales ; combien a-t-il de soldats et combien peut-il former de rangs s'il les dispose sur 6 lignes ?
6. Un ouvrier a travaillé chez le même patron pendant 42 jours. Combien y a-t-il travaillé de semaines ?
7. Un écolier lit une page en 6 minutes. Combien lit-il de pages en demi-heure ? Combien met-il de temps pour lire 8 pages ?
8. 6 plumes valent 10 c. Combien a-t-on de plumes pour 50 c. ? Combien coûtent 36 plumes ?
9. Si les œufs se vendent 6 c. pièce, combien coûtent 8 œufs ? Que doit-on rendre à l'acheteur, s'il donne 50 c. pour paiement ?
10. Le pas d'un jeune garçon est de 6 dm. environ. Quelle distance parcourt-il en 10 pas ? Combien fait-il de pas pour parcourir 60 m. ? U. BRIOD.

Degré intermédiaire.

Le dixième.

CALCUL ORAL

Matériel de la leçon : règle métrique, mètre pliant à 10 branches, un kg., un hectogr. ; un litre, un décilitre ; un franc, une pièce de 10 centimes.

1. Partager un gâteau entre 10 élèves ?
2. Partager deux pommes entre 10 élèves ?
3. Partager trois oranges entre 10 élèves ?
4. Partager neuf poires entre 10 élèves ?
5. Partager un mètre de ficelle entre 10 élèves ?
6. Partager trois mètres de toile entre 10 petites filles ?
7. Partager cinq mètres de ruban entre 10 écolières ?
8. Partager deux kg. de cerises entre 10 enfants ?
9. Partager 5 litres de lait entre 10 personnes ?
10. Partager 8 kg. de pain entre 10 indigents ?
11. Partager 7 kg. de sucre entre 10 personnes ?
12. Avec un kg. de pain combien peut-on faire de rations de 1 dixième kg. ?
13. Avec cinq kg. de chocolat combien peut-on faire de tablettes de 1 dixième kg. ?
14. Avec 10 kg. de sel combien peut-on faire de parts pesant 1 dixième kg. ?

15. Avec 8 litres de lait combien peut-on remplir de verres contenant $\frac{1}{10}$ de litre ?

16. Avec 6 litres de lait combien peut-on remplir de gobelets contenant $\frac{2}{10}$ de litre ?

17. Quel est le prix de 2 m. de toile à $\frac{5}{10}$ fr. le m. ?

18. Quel est le prix de 6 kg. de pain bis, à $\frac{3}{10}$ fr. le kg. ?

CALCUL ÉCRIT

1. Un édifice a une hauteur de 48 m. Combien cela fait-il de dm. et de cm. ?

Rép. : 480 ; 4800.

2. Pour payer une maison et un jardin on donne 140 billets de 100 f. La valeur du jardin est égale au $\frac{1}{10}$ de la valeur totale. Quelle est la valeur de la maison ?

Rép. : 12,600 f.

3. Un marchand achète la récolte d'un verger comprenant 28 pommiers à 9,75 francs et 17 poiriers à 7,5 f. Il revend tout son fruit pour 524 f. Quel est son bénéfice, sachant qu'il a eu 48,50 f. de frais ?

Rép. : 75 f.

4. Un ouvrier a fait 13 journées à 4,75 f. l'une, 5 journées à 4,60 f. l'une et 19 journées à 4,25 f. Avec l'argent qu'il reçoit il paye 4 stères de bois à 12,50 f. le stère et le loyer pour 3 mois, à raison de 35 f. par mois. Combien lui reste-t-il ?

Rép. : 10,50 f.

5. Trois personnes doivent se partager 280 f. La première reçoit les trois dixièmes, la deuxième reçoit les quatre dixièmes. Combien reste-t-il pour la troisième ?

Rép. : 84 f.

6. Quelle est la population totale des 3 villages A, B, C sachant que A a 1480 h. ; B un dixième de plus que A, et C un dixième de moins que A ?

Rép. : 4440 h.

7. Quelle est la population totale des trois villes X, Y, Z sachant que X a 48 750 h. ; Y a trois dixièmes de plus que X, et Z deux dixièmes de moins que X ?

Rép. : 151,125 h.

8. Deux trains sont séparés par une distance de 96 300 m. Le premier fait 900 m. par minute et le deuxième fait les $\frac{5}{10}$ de moins que le premier. Combien ce dernier mettra-t-il de minutes pour effectuer le parcours total ?

Rép. : 214 m.

9. Un marchand a vendu 3 pièces de toile ; la première mesure 38,64 m., la deuxième a 5,36 m. de plus que la première et la troisième a 2,75 m. de moins que la deuxième. Quelle est la longueur totale ?

Rép. : 123,32 m.

10. On achète 3 coupons de drap, à 6 f. le m. Le premier mesure 1,18 m. le deuxième mesure 2,25 m. de plus que le premier et le troisième mesure autant que les deux premiers. Combien doit-on ?

Rép. : 55,89 f.

11. Un agriculteur achète 3 champs. Le premier mesure 480 m² ; le deuxième mesure $\frac{3}{10}$ de moins que le premier et le troisième mesure 180 m² de plus que le deuxième. Que doit-il payer, sachant que le m² de terrain vaut 38 c. ?

Rép. : 506,16 f.

12. Un tonneau contient 8 Hl. et 7 Dl. On vend les huit dixièmes de ce vin à 42 c. le litre pour payer une dette de 300 f. Combien manque-t-il pour solder la dette ?

Rép. : 7,68 f.

13. Un sac de sucre pèse brut 102 kg. Le sac vide pèse 0,6 kg. Quelle est la valeur nette, à 40 c. le kg. ?

Rép. : 40,56 f.

14. Une caisse de marchandise pèse brut 170 kg. La tare égale le dixième du poids brut. Que vaut la marchandise à 1,5 f. le kg. ?

Rép. : 229,50 f.

15. Je dois 1840 f. à mon voisin. Je paye les sept dixièmes de cette somme. Combien dois-je encore ?

Rép. : 552 f.

A. C.